

---

**Chambre des Représentants.**

---

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1845.

Crédit supplémentaire de 168,500 fr., au budget du Département de la Justice, pour l'exercice 1843 <sup>(1)</sup>.

*Rapport fait, au nom de la commission <sup>(2)</sup>, par M. SAVART.*

MESSIEURS,

Le Département de la Justice demande un crédit supplémentaire de 168,500 fr. pour frais d'entretien des détenus, pendant l'exercice 1845.

Cette demande repose sur la circonstance que l'allocation n'a été fixée qu'à la somme de 1,135,000 fr., tandis que la dépense a excédé cette somme qui n'était et ne pouvait être qu'une prévision.

Conformément à l'exposé des motifs, nous insistons sur la remarque que ce crédit ne change point la situation du trésor public, car il a pour but de rembourser au service des ateliers établis dans les maisons de détention, les avances effectuées au service domestique des prisons, du chef de fournitures faites aux détenus pendant l'exercice 1845, en objets de couchage et d'habillement.

Le crédit demandé n'est donc qu'une simple régularisation de comptabilité.

La commission, à laquelle vous avez renvoyé l'examen de ce projet, est unanimement d'avis qu'il y a lieu de l'adopter.

*Le rapporteur,*  
**SAVART.**

*Le président,*  
**V<sup>te</sup> VILAIN XIII.**

---

(1) Projet de loi, n<sup>o</sup> 62.

(2) La commission était composée de MM. VILAIN XIII, *président*, VAN DER EYNDE, JONET, DE VILLEGAS, DE LEHAYE, SAVART et LANGE.